

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le SEPT du mois de JUILLET à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents : MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - TOUZÉ Roland

Représentés : MM. BARBIER Stéphane par M. DESREUMAUX Gaëtan - GAUDECHON Ludovic par M. DARCIS Philippe & Mme DHAILLY Karine par Mme BLIN Marie-Annick.

**Délibération n° 31/07/2023 – Transfert de crédits pour l'opération
« Pose de Lanternes LED »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Trésor Public de MONTDIDIER demande un transfert de crédits pour l'opération « Pose de Lanternes LED » suite au transfert de compétence auprès de la FDE80.

La décision modificative permettra de transférer le compte 21538 au compte 204182.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits suivants :

Opération	Section d'investissement Chapitre - compte (décision modificative)	Montant
Pose de Lanternes LED	chapitre 204 - compte 204182.26 au lieu du chapitre 21 - compte 21538.26	18.000€

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 10/07/2023

Le Maire,

Philippe DARCIS



La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN

Publiée le 10/07/2023

Transmise au représentant de l'État le 10/07/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.